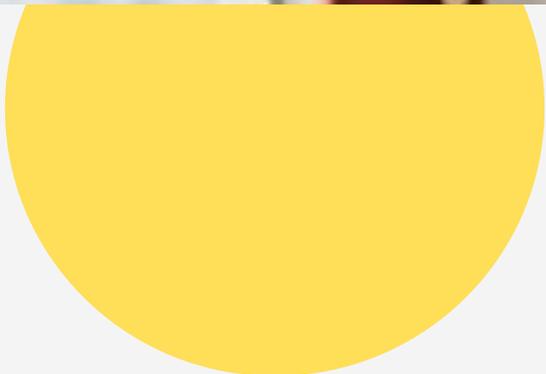




RAPPORT D'ACTIVITE 2024



Service de **Prévention**
et de **Santé au Travail**
Interentreprises du Tarn

Pourquoi le SPST181 ?

Promouvoir la santé au travail au bénéfice des entreprises et collectivités adhérentes : telle est la raison d'être du SPST181 et ce qui l'anime au quotidien.

QUI SOMMES-NOUS ?

Le SPSTI81 est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). C'est une association qui mutualise des moyens pour préserver la santé des salariés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Cette association de droit privé régie par des statuts, est administrée par un Conseil d'Administration paritaire (CA) de 10 membres, composé d'employeurs et de représentants salariés.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est l'organisme de tutelle qui délivre un agrément tous les 5 ans. Chaque année, l'Assemblée Générale réunit ses adhérents pour la présentation des orientations de l'association, le bilan moral et financier.

Le SPSTI81 est financé par des cotisations payées par les employeurs, proposées par le Conseil d'Administration et validée par les adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle.

La cotisation annuelle, forfaitaire, est calculée sur l'effectif de l'entreprise adhérente déclaré en début d'année civile. Cette cotisation couvre à la fois le suivi médical des salariés, les actions en milieu de travail ainsi que le maintien en emploi.

Le SPSTI81 est compétent pour tous les secteurs d'activité, à l'exclusion du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Agriculture.



NOS VALEURS



ÉQUITÉ

« Parce que chaque entreprise et chaque salarié mérite un accompagnement adapté et juste. »



RESPECT

« Parce que nous croyons aux relations basées sur la confiance et la considération mutuelle. »



ÉCOUTE

« Parce que comprendre vos besoins est essentiel pour répondre efficacement à vos attentes. »

NOS 4 MISSIONS

Le SPSTI81 a pour mission principale « d'éviter toute altération de la santé physique et mentale des travailleurs du fait de leur travail » par des actions de prévention basées sur la connaissance des risques professionnels, l'évaluation des contraintes physiques, environnementales et organisationnelles et les entretiens médico- professionnels.

Afin de remplir cet objectif principal défini par la loi, 4 missions s'imposent au SPSTI81 :

3 volets de l'offre socle :

1

Prévenir les risques professionnels

2

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

3

Prévenir la désinsertion professionnelle



Une offre qui répond aux obligations réglementaires et aux enjeux d'évolution de la santé au travail.

SOMMAIRE

AXE 1 : LE SERVICE

- Nos chiffres clés



AXE 2 :

ACTIVITÉS MÉDICALES ET PLURIDISCIPLINAIRE

- Type de suivi
- Répartition par type de visite
- Activité pluridisciplinaire



AXE 3 :

ACTIONS TRANSVERSES

- Ressources humaines
- Offre spécifique
- Démarche qualité



AXE 1 : NOS CHIFFRES CLÉS



70 229

salariés suivis au
31/12/2024 hors
intérimaires



7 145

entreprises adhérentes au
31/12/2024



4

CENTRES FIXES

1 centre annexe
(Lacaune)



33 662

visites effectuées
par nos
consultants



661

adhésions
Pour **1804** individus suivis



703

radiations
Pour **1314** individus suivis

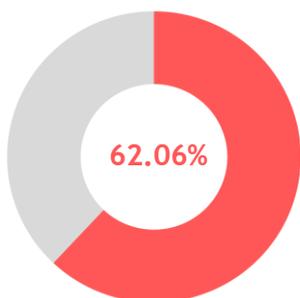
AXE 2 : ACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET ACTIVITÉ PLURIDISCIPLINAIRE



70 229
salariés suivis

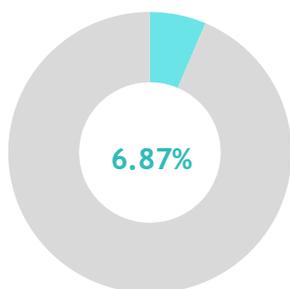
Selon la nature des risques auxquels ils sont exposés, les salariés bénéficient d'un suivi individuel Général (SIG), renforcé (SIR) ou adapté (SIA).

Types de suivi



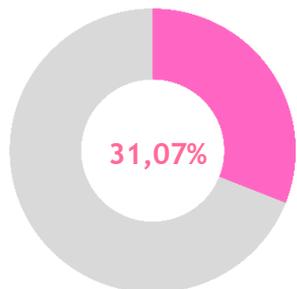
62.06%

SIG
Suivi Individuel Général



6.87%

SIA
Suivi Individuel Adapté



31,07%

SIR
Suivi Individuel Renforcé



Situations déclarées

LE TOP 3 DES RISQUES SIR

5673

Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES)

4795

Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4)

2771

Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)



LE TOP 3 DES CARACTÉRISTIQUES SIA

2676

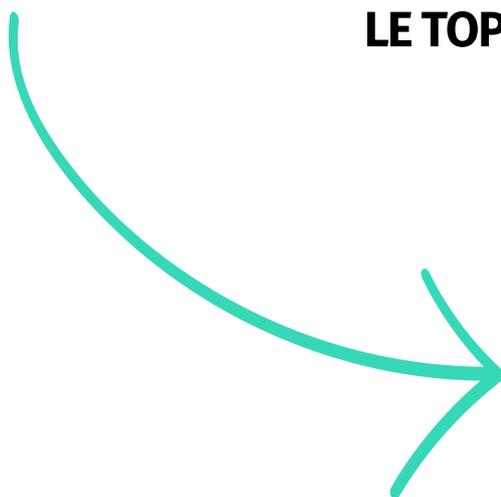
Travailleurs handicapés

2007

Travailleur de nuit

918

Salarié exposé aux agents biologiques groupe 2 (AB2)



Nombre d'adhérents par type de régime



6425

Régime général



198

Particulier
employeur



155

Fonction publique
territoriale



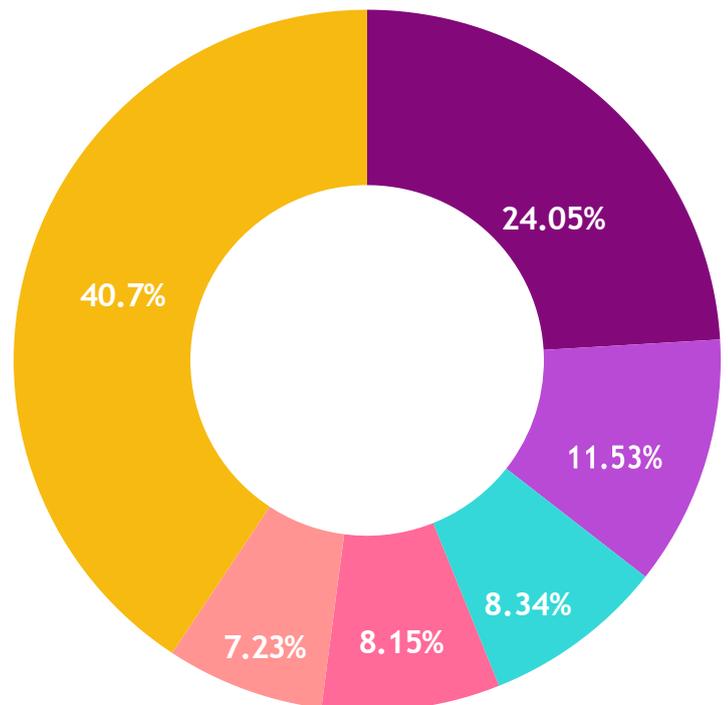
367

Salarié éloigné

Secteurs d'activité des entreprises adhérentes

Répartition des entreprises par secteur d'activité

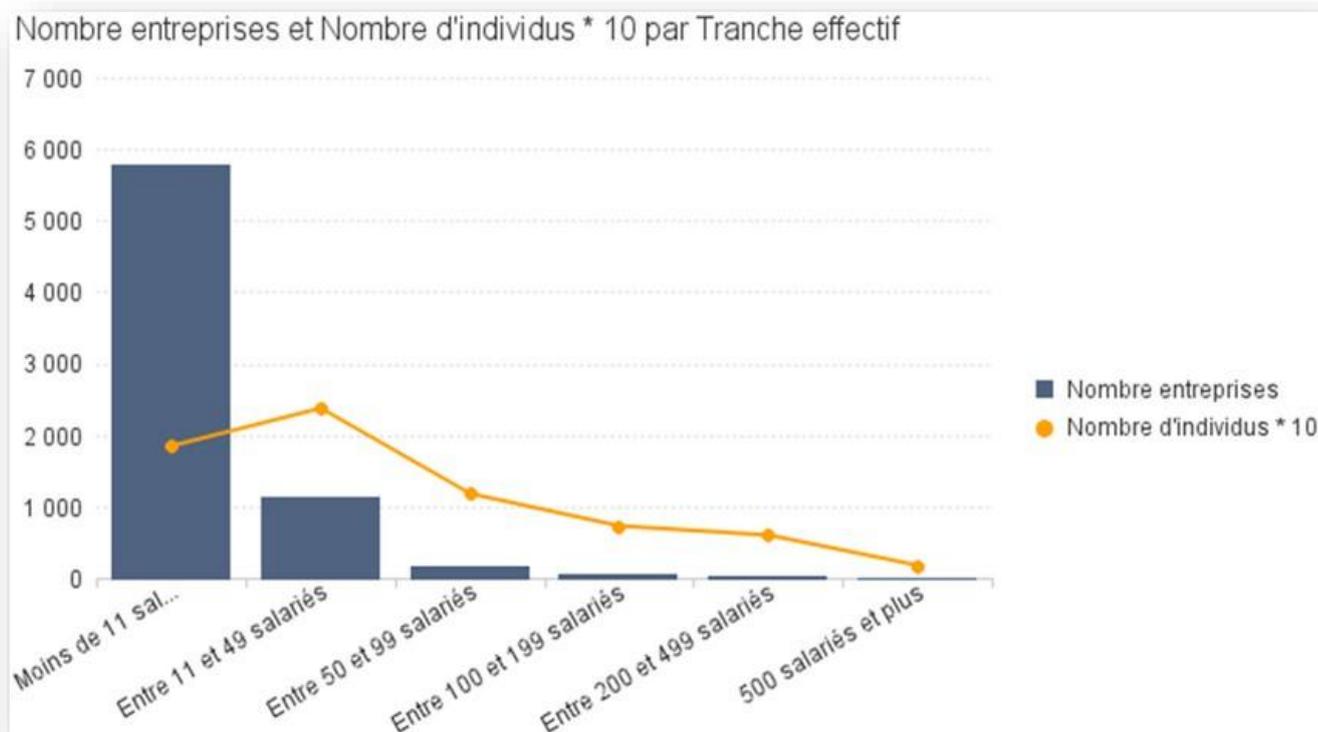
Une diversité de secteurs d'activité qui nécessite une polyvalence
et une expertise au sein des équipes.



Le recueil des besoins des adhérents pour mieux les accompagner

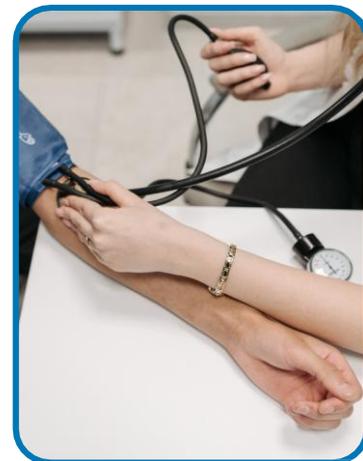
Lors de l'adhésion, puis chaque année, les adhérents du SPSTI81 sont appelés à déclarer les risques professionnels, présents dans leur entreprise, ainsi que leurs besoins en pluridisciplinarité.

Répartition des entreprises par nombre de salariés



Répartition par type de visite

33 662 visites réalisées par les médecins du travail et les infirmiers.



16 680

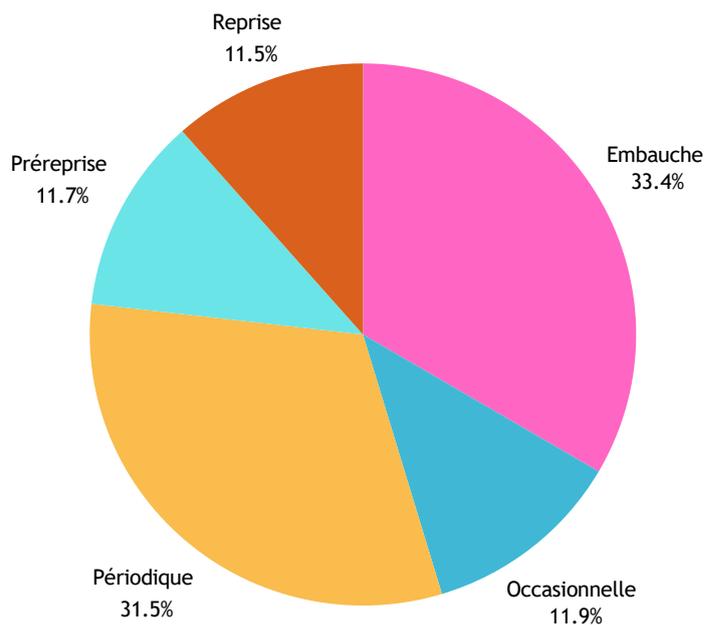
visites réalisées par le Médecin du travail



16 982

visites réalisées par l'Infirmier en santé au travail

Répartition par type de visite



50%
des visites ont été
réalisées par un
infirmier en santé au
travail

Dans le cadre de leurs activités, nos équipes effectuent différents types de suivi en fonction des risques professionnels, de l'âge et de l'état de santé du salarié.

Notre activité consiste à assurer des visites d'information et de prévention, des examens médicaux d'aptitude, ainsi que d'autres types de visite médicale (de reprise, de pré-reprise, à la demande, de fin carrière...).

RAPPELS REGLEMENTAIRES

DELEGATION DE CERTAINES MISSIONS DES MEDECINS DU TRAVAIL AUX INFIRMIERS EN SANTE AU TRAVAIL

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 spécifie que le médecin du travail peut déléguer sous sa responsabilité et dans le respect du projet de service pluriannuel, certaines missions aux membres de l'équipe pluridisciplinaire, notamment au personnel infirmier, disposant de la qualification nécessaire. Le décret n° 2022-679 du 26 avril 2022 apporte des précisions sur les délégations de missions et le recours possible aux pratiques médicales et de soins à distance pour la mise en place de la télésanté au travail.

La visite de mi-carrière : enjeux pour la santé au travail et la prévention de la désinsertion professionnelle



La visite de mi-carrière Pour quoi faire ?

Faire bénéficier le travailleur autour de ses 45 ans d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de la santé au travail sur son état de santé et son poste de travail, afin de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.

Évaluer les éventuels risques de désinsertion professionnelle en prenant compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours, de son âge et de son état de santé.

Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques.

Rattachement et modalités des visites



Téléconsultation

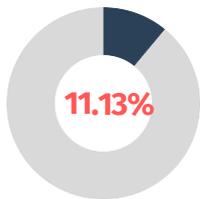


Visites rattachées en centre interentreprises

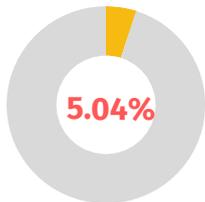


Visites rattachées en cabinet d'entreprise

Taux d'absentéisme aux convocations

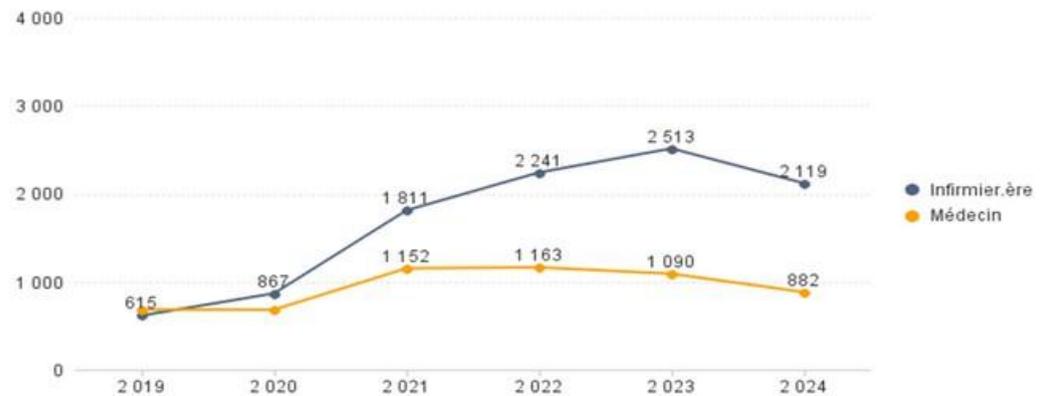


Taux d'absentéisme non excusé Infirmier en santé au travail



Taux d'absentéisme non excusé Médecin du travail

Evolution du nombre d'absences non excusées



3081 absences



En 2024, **3 081** salariés étaient absents sans justification.

Ces absences non signalées **48h avant** perturbent l'organisation des consultations et allongent les délais de prise en charge pour l'ensemble des salariés des entreprises adhérentes.



Les clés du suivi de la santé du salarié

Pour garantir un suivi médical optimal de vos salariés, il est essentiel de respecter les étapes suivantes :

- **Inform** rapidement le Service de Santé au Travail en cas d'indisponibilité d'un salarié à une visite médicale, et ce, au moins 48 heures à l'avance.
- **Respecter les convocations** : assurez-vous que vos salariés soient bien informés et qu'ils honorent leurs rendez-vous pour éviter toute interruption dans le suivi médical.
- **Communiquer** toute information importante concernant l'état de santé de vos salariés, dans le respect de la confidentialité, afin de faciliter une prise en charge adaptée.

Pourquoi est-ce important ?

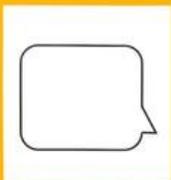
- Préserver la santé physique et mentale de vos équipes.
- Respecter la réglementation du Code du Travail.
- Anticiper les risques professionnels.



Un doute ? Un besoin ?

Contactez votre Service de Santé au Travail

☎ 05 63 38 88 77 – ✉ info@spsti81.fr



A retenir :

« Respecter le suivi médical, c'est investir dans le bien-être au travail. »

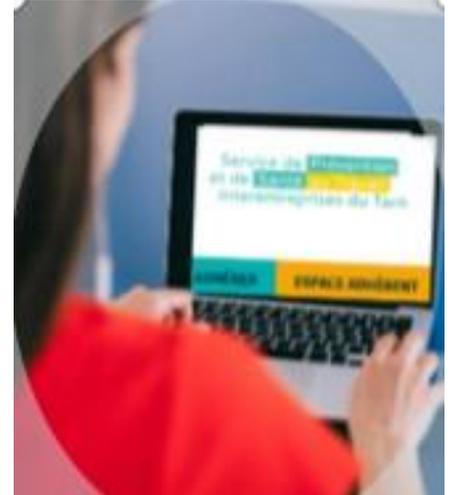
Un espace en ligne pour une gestion simplifiée de la santé au travail

Dans une logique de modernisation et de proximité, le SPSTI81 a déployé un espace en ligne sécurisé à destination de ses adhérents.

Cet outil leur permet d'assurer de manière autonome le pilotage de la prévention et de la santé au travail au sein de leur structure.

Parmi les principales fonctionnalités : déclaration des effectifs, accès en temps réel au calendrier des visites médicales, dépôt du DUERP, et suivi des actions menées en milieu de travail.

Ce dispositif renforce la réactivité du SPSTI81 et constitue un canal complémentaire aux moyens de communication traditionnels (téléphone, messagerie...).



Un site internet modernisé pour une meilleure accessibilité de l'information

Le SPSTI81 s'attache à rendre ses missions lisibles et accessibles, afin que ses adhérents tirent pleinement parti des services proposés.

Dans cette dynamique, le site internet a été entièrement modernisé pour mieux répondre aux attentes des employeurs, des salariés, des représentants du personnel et des travailleurs indépendants.

Il propose désormais des espaces dédiés par public ainsi qu'un contenu actualisé régulièrement autour des thématiques de santé et de sécurité au travail.

<https://spsti81.fr>

Une présence renforcée sur LinkedIn

Le SPSTI81 s'investit pleinement sur LinkedIn, devenu un outil essentiel pour informer, sensibiliser et accompagner sur les enjeux de santé au travail, de prévention des risques et de qualité de vie au travail.

À travers des contenus variés (articles, vidéos, visuels), nous partageons conseils, bonnes pratiques et solutions concrètes pour améliorer le bien-être au travail. Cette présence directe renforce le lien avec nos adhérents et valorise notre expertise au quotidien.

15% des salariés ont été orientés principalement vers

Des suivis médicaux

Médecine générale



Ophthalmologie



ORL



Pneumologie



Cardiologie



Des accompagnements de parcours



Psychologue



Psychiatrie



CDPH-MDHP



Maintien en emploi



Assistante sociale

Préconisations d'aménagement du poste de travail et inaptitudes



1048

Nombre d'aménagement de
postes demandés en 2024



815

Nombre d'inaptitude déclarées en
2024

Examens complémentaires

23 816

Examens complémentaires réalisés par nos
équipes SPSTI81.

24 226

Examens complémentaires prescrits.

Le top 3 des examens réalisés par les équipes du SPSTI81



EXAMEN DE LA VISION

17 434



AUDIOMETRIE TONALE
ET VOCALE

5382



BANDELETTES
URINAIRES

876

LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Objectif

Ces actions ont un objectif exclusif de prévention, de préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et d'amélioration des conditions de travail.

Par qui ?

Les actions en milieu du travail sont menées par l'équipe pluridisciplinaire, sous la conduite du médecin du travail et/ou dans le cadre des objectifs fixés par le projet de service.



Quelles sont les actions qui peuvent être menées ?

Plusieurs actions peuvent être menées :

Visites des lieux de travail



L'étude de poste ou étude des conditions de travail



L'identification et l'analyse des risques professionnels



Le rendez-vous de liaison



Enquêtes épidémiologiques



Chaque action s'adapte à la nature de l'entreprise et à la situation ayant nécessité une intervention préventive auprès des salariés.

Activité pluridisciplinaire

4138

Actions sur le milieu de travail

+ de 1000

Etudes de postes réalisées

1121

fiches d'entreprise créées ou mises à jour

1721

adhérents qui en ont bénéficié



Les Relais de Prévention

La santé au travail c'est l'affaire de tous.

Le SPSTI81 propose aux employeurs adhérents de former un « Relais de prévention » au sein de leur entreprise.

Cet accompagnement a pour objectif d'apporter des connaissances sur la prévention des risques professionnels et de renforcer le lien avec notre Service sur le long terme.

Cette prestation s'adresse à toutes les entreprises adhérentes, quelles que soient leurs activités.

Les objectifs de l'outil

- Élaboration du plan d'action de réduction des Risques Professionnels dans votre entreprise.
- Fixation des priorités.

Comment devenir Relais de prévention ?

Le futur Relais doit valider 4 modules de formation d'une demi-journée chacun.

Les 4 modules peuvent être répartis sur des dates flexibles.



Le SPSTI81 est fier de ses Relais de prévention, en lien direct avec la Santé de votre entreprise.

Comme François devenez Relais de prévention sur relaisdeprevention.com

www.spsti81.fr



Les chiffres clés du SPSTI81

Depuis le début du dispositif (2023) :

100 adhérents pour **96** Personnes relais.

En 2024, il y a eu 32 adhérents et 29 relais

5 sessions de 4 modules.

Pour toute question concernant les Relais de Prévention, vous pouvez contacter notre référent, Andrew TERME :
soit par mail : relaisdeprevention@spsti81.fr
soit par téléphone : 06 43 94 85 42

Le SPSTI81 est membre de l'Association Toxilist depuis 2021.

Un réseau de 110 professionnels en toxicologie appliquée en santé au travail sur un plan national.

Cette association a pour but d'**Accompagner les entreprises dans la prévention des risques liés aux agents chimiques en milieu de travail et protéger ainsi les salariés de leurs expositions.**

Elle a également pour volonté de créer, d'animer et de coordonner un réseau de professionnels dans le but de favoriser les échanges, le partage d'expertise et l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Les chiffres clés du SPSTI81

10 698 FDS dans la base TOXILIST du SPSTI81

6591 validées par le service

376 adhérents avec au moins une FDS associée

3223 FDS associées à **121** entreprises adhérentes.



Cellule maintien en emploi

Les Services de Santé au Travail sont activement engagés dans les actions en faveur/dans le champ du Maintien en Emploi.



Avec des partenaires externes :

Tel que Cap emploi, COMETE, l'Assurance maladie, etc...

En 2024,

588

situations ont fait l'objet d'une action ou d'un parcours de Maintien en Emploi.

153

salariés ont été maintenus dans leur entreprise avec l'aide de Cap emploi.



Retour à l'emploi : 5 parcours réussis grâce à la collaboration COMETE-SPSTI81 en 2024

En 2024, les collaborations entre COMETE et le SPSTI81 ont permis à **5 salariés** de construire un projet de retour à l'emploi et d'en évaluer la faisabilité.



Le saviez-vous ?

COMETE favorise l'accès ou le retour à l'emploi des personnes reconnues en situation de handicap (RQTH, Invalidité), en Services de Soins, de Suite et de Réadaptation (SSR)

Chiffres clés

5

Dans leur entreprise initiale pour tester leur capacité à reprendre leur poste de travail.

● **15** personnes ont réalisé un Essai encadré :

10

Pour tester un autre métier et engager un projet de reconversion professionnelle.



Le saviez-vous ?



L'Essai encadré est une mise en situation professionnelle pendant l'arrêt de travail du salarié.

En mesurant la compatibilité entre l'environnement de travail et la situation de santé, l'essai encadré peut permettre à l'entreprise de préparer le retour du collaborateur.

Avec l'accord du médecin traitant, du médecin conseil et du médecin du travail, le salarié peut tester sa capacité à reprendre son poste initial, tester un aménagement de poste, un autre poste de travail dans l'entreprise, un autre métier dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre SPSTI pour plus d'informations sur cet outil.



Le saviez-vous?

Depuis la loi du 02/08/2021, chaque SPST dispose d'une Cellule PDP mobilisable par l'entreprise, le salarié, un partenaire et en interne.

Chiffres clés

En 2024, la Coordinatrice et l'Assistante sociale de la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) du SPSTI81 ont accompagné :

71

salariés dans un parcours de retour à l'emploi,

Chaque mois, la Cellule PDP et les partenaires externes du Maintien en emploi étudient des situations complexes à risque important de Désinsertion Professionnelle.

45

situations ont été discutées,

16

salariés ont pu être maintenus dans l'emploi,

10

demandes d'invalidité ont fait l'objet d'un accord pour permettre le maintien dans l'emploi ou la sécurisation du parcours avant inaptitude.

Vous êtes employeur, salarié, partenaire du maintien en emploi, vous pouvez solliciter le service et la cellule PDP pour échanger sur des situations de risque de désinsertion professionnelle : cme@spsti81.fr



Accompagnement psychologique : entretiens individuels et groupes de prévention

En 2024, les psychologues ont poursuivi leur mission de soutien aux salariés confrontés à une souffrance psychique en lien avec le travail. Les interventions se sont déroulées principalement dans le cadre d'entretiens individuels, sur orientation du médecin du travail. Au total :

328

salariés pris en charge

Ces entretiens visent à évaluer la situation psychologique des salariés, à leur proposer un accompagnement adapté, et à faciliter, si nécessaire, l'orientation vers une prise en charge externe.



En complément de ce suivi individuel, des actions collectives de prévention ont été mises en place. Deux groupes de parole dédiés à la prévention du burn-out, chacun constitué **de six séances**, ont été organisés en 2024.

Animés par une psychologue, ces groupes offrent un espace sécurisé permettant aux participants de rompre l'isolement, de partager leur vécu professionnel et de mieux comprendre les mécanismes du stress et de l'épuisement professionnel.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux, en lien avec les autres acteurs de la santé au travail.



Nouveauté : Convention de partenariat avec le CENTRE SOCIAL INTERENTREPRISES REGIONS SUD-OUEST – CSIERESO

En 2024, le SPSTI81 a signé une convention avec l'intervenant extérieur CSIERESO. Ce partenariat permet aux salariés rencontrant des difficultés à leur poste pour raison de santé, notamment en fin de carrière, de rencontrer une assistante sociale.

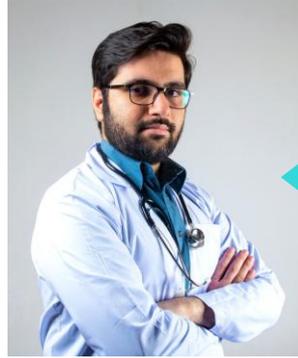
Cet accompagnement vise à soutenir les salariés dans leurs démarches liées au maintien en emploi, à l'aménagement du poste, ou à une reconversion professionnelle, afin de prévenir la désinsertion professionnelle.

Nos ressources au 31/12/2024

Une diversité de professionnels de la santé au travail pour constituer des équipes pluridisciplinaires de proximité



15
MEDECINS
DU TRAVAIL



15
INFIRMIERS EN
SANTE AU
TRAVAIL



15
SECRETAIRES
MEDICALES



20
PREVENTEURS



1
ASSISTANTE
ÉQUIPE PLURI



1
COORDONNATRICE
CHARGÉE DU
MAINTIEN EN
EMPLOI



13
FONCTIONS
SUPPORTS

Offre spécifique

Chaque chef d'entreprise adhérent à notre Service peut accéder, au même titre que ses salariés, à notre offre socle.

Son suivi individuel de santé est adapté à sa fonction d'employeur.

En 2024, nos Rencontres Santé Travail se sont adressées aux dirigeants.

L'objectif était d'enclencher une véritable démarche de prévention dédiée. Sans oublier les travailleurs indépendants, chefs d'entreprises et dirigeants non salariés ; ils bénéficient s'ils le souhaitent d'un accompagnement spécifique en santé au travail.

Vous êtes travailleur indépendant ?

« L'OFFRE SPÉCIFIQUE » vous est dédiée.

Elle comprend une partie des services inclus dans l'offre socle, adaptés à votre situation.

Définition

Est présumé "travailleur indépendant" toute personne remplissant l'une des conditions suivantes :

- Exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale relevant du régime micro-social (auto-entrepreneur / micro-entrepreneur) ;
- Définir elle-même ses conditions de travail, sauf si celles-ci sont encadrées par un contrat avec un donneur d'ordre (dans le respect de la notion d'autonomie dans l'organisation de son activité) ;
- Être immatriculée au titre de son activité professionnelle : registre du commerce et des sociétés (RCS), répertoire national des entreprises (RNE), registre spécial des agents commerciaux (RSAC), ou tout autre registre professionnel applicable ;
- Être dirigeant d'entreprise (ex. : gérant majoritaire de SARL, entrepreneur individuel, etc.).



Cap vers la certification



Certification : une marche vers l'excellence

La loi du 2 août 2021 prévoit que chaque service de prévention et de santé au travail fasse l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à apprécier le service rendu aux adhérents.

Dans cette perspective, nous continuons d'améliorer notre démarche qualité et les services rendus aux adhérents et à leurs salariés.

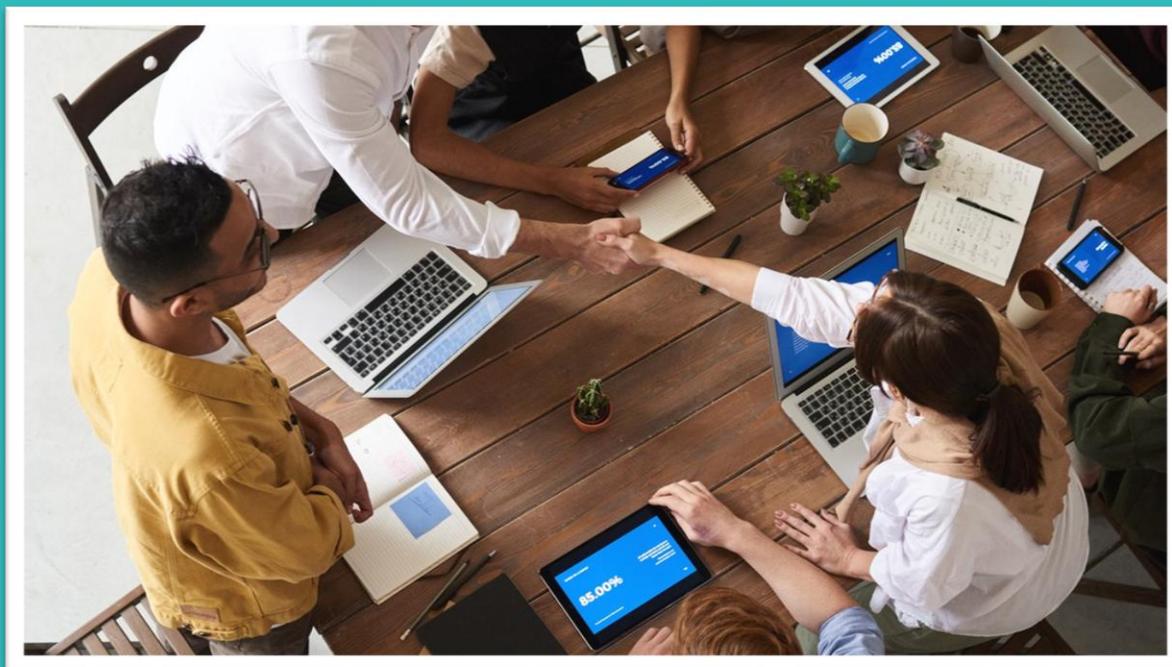
CONCLUSION GENERALE

L'année écoulée a une fois de plus démontré l'importance d'un service de santé au travail engagé, agile et à l'écoute de ses adhérents. À travers les actions de prévention, les visites médicales, les interventions en milieu de travail, ou encore les conseils personnalisés, nos équipes ont œuvré avec professionnalisme pour accompagner les entreprises dans leurs obligations réglementaires et dans l'amélioration des conditions de travail.

Ce rapport met en lumière non seulement des chiffres, mais surtout l'impact concret de notre action sur le terrain. Il témoigne aussi de la richesse des échanges avec les employeurs, qui jouent un rôle clé dans la dynamique de prévention.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères aux employeurs pour leur confiance et leur implication, ainsi qu'à l'ensemble de nos équipes pluridisciplinaires pour leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Forts de cette collaboration, nous poursuivrons ensemble notre mission : faire de la santé au travail un pilier du développement humain et durable des entreprises.



Le capital humain est la clé de la performance durable d'une entreprise. En investissant dans la santé, le bien-être et le développement de ses collaborateurs, l'entreprise garantit non seulement leur épanouissement mais aussi sa propre pérennité.

RESTEZ CONNECTÉS !
<https://www.spsti81.fr/>

Terressac

3 Avenue Albipôle
81150 Terressac
05 63 38 59 39

Albi (siège social)

32 Chemin des Coquelicots
CS 42080 - 81012 Albi Cedex 9
05 63 38 88 77

Lavaur

Lavaur

Parc d'Activités Les Cauquillous
12 Rue Léonard de Vinci
81500 Lavaur
05 63 58 54 23

Castres

Castres

Le Causse - Espace Entreprises
6 Rue Georges Charpak
CS 30148 - 81115 Castres Cedex
05 63 59 34 36